

Le Gouvernement vous demande à apprendre la Sténographie

Tous les hommes, les femmes, spécialement les femmes peuvent aider le gouvernement à la guerre si elles s'engagent en une armée de bons sténographes et de dactylographes. Elles peuvent assurer l'assemblée à l'ouvrage, à mener à un travail et maintenir notre armée en combat.

Il y a un grand nombre de personnes dans cette ville et dans l'état qui seraient de bons sténographes si elles continuaient un peu plus.

Tous les élèves du Shiba School, qui ont terminé le cours de six ou huit mois de sténographie ou de dactylographie, hommes ou femmes et qui ont concourus aux élections, servent de l'état, ont été engagés et ont en une situation.

Pendant ces derniers mois un grand nombre d'élèves n'ont pas s'inscrire à notre école.

Pour aider le gouvernement nous avons appris le local et pouvons recevoir plus d'élèves, ceux qui ne peuvent être admis mais peuvent se résigner à ce que le service du sténographe du manuel est entièrement individuel. On exige deux ou trois mois pour le cours complémentaire, six ou huit mois pour acquérir des situations du gouvernement.

Nous avons des élèves du Massachusetts, de New York, du Texas, de l'Arkansas, du Missouri, de l'Illinois et de diverses parties de la Louisiane. Pourquoi ne pas vous faire venir, votre fils ou votre fille d'une instruction qui vous permettra de gagner votre vie et le service du gouvernement.

Shiba Business College and Civil Service School

PHONE-MAIN 673-325 CAMP STREET.

ENGLISH SECTION

ENGLISH SECTION

PROTECT YOURSELF

Many homes are saved and paid for because the wife realizes the necessity of laying aside part of the family income against the day of need. Nothing will protect you from the storm of adversity like a

SAVINGS ACCOUNT

Whitney-Central Trust and Savings Bank

St. Charles and Gravier Sts. 8132 Oak St.
Chartres and Iberville Sts. Dauphine and Piley Sts.

UN GRAND DRAME D'HONNEUR JUDICIAIRE

Par M. RENE BAZIN.

ECHO DE PARIS:

J'ai connu un vieux magistrat, auquel une autorité supérieure proposait, prétendant même imposer de faire ce qu'il regardait comme une injustice. Il répondit:

"J'irai en prison, ce sera le commencement de ma carrière judiciaire."

Quand un pays possède un grand nombre de magistrats capable de comprendre de la sorte, il peut élever de ses juges, qui savent ce qu'est la justice et du gouvernement qui les avaient choisis et maintenus. La Belgique, dans son extraordinaire épreuve, peut donc se réjouir, à cause du succès d'honneur que lui vaudra, aussi longtemps que les hommes luttent l'honneur de cette guerre, le courage à été d'une espèce singulière. On a vu les magistrats belges résister à l'ennemi, en territoire envahi, après plus de trois ans de domination, braver des peines plus redoutables que la prison, ne point sortir de leur pouvoir, l'exercer tout entier; et il ne semble pas qu'il y ait eu de tems plus parmi eux, dans cette intense affaire de justice et de patrie.

Il faut revenir sur un drame que les dépeches ont exposé d'une façon incomplète et en masquer la gravité. Les Allemands, qui préparaient, avant la guerre, tout ce qui pouvait un jour leur permettre de rompre l'unité de la Belgique, sont depuis le 26 janvier, convaincus les Belges exilés à manifeste leurs sentiments d'union et de concorde, en adressant au gouvernement belge une protestation souffrante, mais indépendante, les magistrats indépendants du Bélgique.

Deux des principaux inculpés du "Conseil des Flandres" étaient arrêtés le premier par le procureur du roi, Holvoet, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sénateurs, à l'unanimité des conseillers présents, enjoint au procureur général de poursuivre les coupables.

Romarqué ces traits magnifiques: 18 magistrats qui composent la Cour, 16 étaient présents; les deux absents étaient gravement indisponibles.

Deux autres, le substitut Parmentier et le juge Lecocq, étaient arrivés le secondement le 26 janvier; ils "conviennent les ministres" activistes.

La ville était au pouvoir de l'Allemagne. Et les hommes de la

protestation souffrante, les magistrats indépendants du Bélgique.

Le 1er février, le juge Lecocq, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sénateurs, à l'unanimité des conseillers présents, enjoint au procureur général de poursuivre les coupables.

Le 22 février, le juge Lecocq, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sénateurs, à l'unanimité des conseillers présents, enjoint au procureur général de poursuivre les coupables.

Le 23 février, le juge Lecocq, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sénateurs, à l'unanimité des conseillers présents, enjoint au procureur général de poursuivre les coupables.

Le 24 février, le juge Lecocq, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sénateurs, à l'unanimité des conseillers présents, enjoint au procureur général de poursuivre les coupables.

Le 25 février, le juge Lecocq, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sénateurs, à l'unanimité des conseillers présents, enjoint au procureur général de poursuivre les coupables.

Le 26 février, le juge Lecocq, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sénateurs, à l'unanimité des conseillers présents, enjoint au procureur général de poursuivre les coupables.

Le 27 février, le juge Lecocq, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sénateurs, à l'unanimité des conseillers présents, enjoint au procureur général de poursuivre les coupables.

Le 28 février, le juge Lecocq, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sénateurs, à l'unanimité des conseillers présents, enjoint au procureur général de poursuivre les coupables.

Le 29 février, le juge Lecocq, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sénateurs, à l'unanimité des conseillers présents, enjoint au procureur général de poursuivre les coupables.

Le 30 février, le juge Lecocq, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sénateurs, à l'unanimité des conseillers présents, enjoint au procureur général de poursuivre les coupables.

Le 31 février, le juge Lecocq, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sénateurs, à l'unanimité des conseillers présents, enjoint au procureur général de poursuivre les coupables.

Le 1er mars, le juge Lecocq, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sénateurs, à l'unanimité des conseillers présents, enjoint au procureur général de poursuivre les coupables.

Le 2 mars, le juge Lecocq, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sénateurs, à l'unanimité des conseillers présents, enjoint au procureur général de poursuivre les coupables.

Le 3 mars, le juge Lecocq, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sénateurs, à l'unanimité des conseillers présents, enjoint au procureur général de poursuivre les coupables.

Le 4 mars, le juge Lecocq, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sénateurs, à l'unanimité des conseillers présents, enjoint au procureur général de poursuivre les coupables.

Le 5 mars, le juge Lecocq, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sénateurs, à l'unanimité des conseillers présents, enjoint au procureur général de poursuivre les coupables.

Le 6 mars, le juge Lecocq, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sénateurs, à l'unanimité des conseillers présents, enjoint au procureur général de poursuivre les coupables.

Le 7 mars, le juge Lecocq, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sénateurs, à l'unanimité des conseillers présents, enjoint au procureur général de poursuivre les coupables.

Le 8 mars, le juge Lecocq, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sénateurs, à l'unanimité des conseillers présents, enjoint au procureur général de poursuivre les coupables.

Le 9 mars, le juge Lecocq, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sénateurs, à l'unanimité des conseillers présents, enjoint au procureur général de poursuivre les coupables.

Le 10 mars, le juge Lecocq, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sénateurs, à l'unanimité des conseillers présents, enjoint au procureur général de poursuivre les coupables.

Le 11 mars, le juge Lecocq, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sénateurs, à l'unanimité des conseillers présents, enjoint au procureur général de poursuivre les coupables.

Le 12 mars, le juge Lecocq, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sénateurs, à l'unanimité des conseillers présents, enjoint au procureur général de poursuivre les coupables.

Le 13 mars, le juge Lecocq, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sénateurs, à l'unanimité des conseillers présents, enjoint au procureur général de poursuivre les coupables.

Le 14 mars, le juge Lecocq, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sénateurs, à l'unanimité des conseillers présents, enjoint au procureur général de poursuivre les coupables.

Le 15 mars, le juge Lecocq, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sénateurs, à l'unanimité des conseillers présents, enjoint au procureur général de poursuivre les coupables.

Le 16 mars, le juge Lecocq, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sénateurs, à l'unanimité des conseillers présents, enjoint au procureur général de poursuivre les coupables.

Le 17 mars, le juge Lecocq, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sénateurs, à l'unanimité des conseillers présents, enjoint au procureur général de poursuivre les coupables.

Le 18 mars, le juge Lecocq, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sénateurs, à l'unanimité des conseillers présents, enjoint au procureur général de poursuivre les coupables.

Le 19 mars, le juge Lecocq, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sénateurs, à l'unanimité des conseillers présents, enjoint au procureur général de poursuivre les coupables.

Le 20 mars, le juge Lecocq, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sénateurs, à l'unanimité des conseillers présents, enjoint au procureur général de poursuivre les coupables.

Le 21 mars, le juge Lecocq, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sénateurs, à l'unanimité des conseillers présents, enjoint au procureur général de poursuivre les coupables.

Le 22 mars, le juge Lecocq, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sénateurs, à l'unanimité des conseillers présents, enjoint au procureur général de poursuivre les coupables.

Le 23 mars, le juge Lecocq, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sénateurs, à l'unanimité des conseillers présents, enjoint au procureur général de poursuivre les coupables.

Le 24 mars, le juge Lecocq, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sénateurs, à l'unanimité des conseillers présents, enjoint au procureur général de poursuivre les coupables.

Le 25 mars, le juge Lecocq, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sénateurs, à l'unanimité des conseillers présents, enjoint au procureur général de poursuivre les coupables.

Le 26 mars, le juge Lecocq, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sénateurs, à l'unanimité des conseillers présents, enjoint au procureur général de poursuivre les coupables.

Le 27 mars, le juge Lecocq, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sénateurs, à l'unanimité des conseillers présents, enjoint au procureur général de poursuivre les coupables.

Le 28 mars, le juge Lecocq, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sénateurs, à l'unanimité des conseillers présents, enjoint au procureur général de poursuivre les coupables.

Le 29 mars, le juge Lecocq, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sénateurs, à l'unanimité des conseillers présents, enjoint au procureur général de poursuivre les coupables.

Le 30 mars, le juge Lecocq, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sénateurs, à l'unanimité des conseillers présents, enjoint au procureur général de poursuivre les coupables.

Le 31 mars, le juge Lecocq, qui se rendit en personne au domicile de l'avocat Tack et Roemis, des le lendemain et, se considérant comme accusé régulièrement du crime d'assassinat et de complot, par la plainte des députés et sén